

PROGRAMME DE PROMOTION

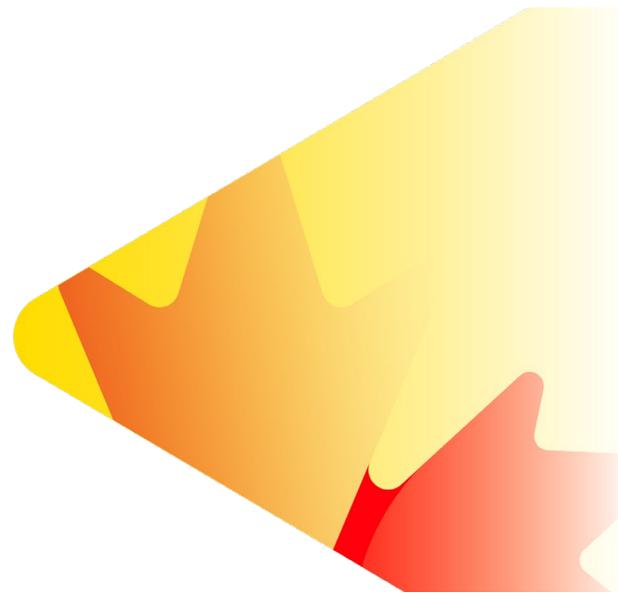
VOLET ADMISSION GÉNÉRALE

Aperçu du formulaire de demande

Pour les festivals qui se déroulent entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 septembre 2023

Veillez prendre note qu'il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

Veillez vous assurer de créer votre compte Dialogue et d'y ajouter votre organisation, car ils seront nécessaires pour soumettre une demande. Vous pouvez les créer [ici](#) sur le site de Téléfilm Canada.



Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

Résumé

1. Choisissez le programme « Programme de promotion - Volet admission générale »

Requérant

2. Sélectionner la société requérante (le Requérant)
Il devra être créé avant que la demande puisse être soumise. Contactez enr@telefilm.ca pour toute question à ce sujet.
3. Questions de base concernant le Requérant et le festival pour confirmer l'admissibilité de la demande
4. Langue de correspondance
Français ou Anglais
5. Question relative à la propriété et au contrôle du Requérant

Activité

6. Titre de l'Activité
Veuillez indiquer le titre du festival. Si le festival a été financé par Téléfilm dans le passé, ce titre doit être le même que dans le(s) demande(s) antérieure(s).
7. Année de l'édition
L'année de l'édition du festival – par exemple, pour un festival qui se tient en 2022, il fait écrire « 2022 ».
8. Numéro de l'édition
L'édition du festival – par exemple, s'il s'agit de la 3ème édition du festival, il fait écrire « 3 ».
9. Description
Veuillez décrire la mission principale de votre festival, le pourcentage anticipé de contenu canadien dans l'édition pour laquelle vous déposez une demande, l'auditoire visé, le lieu où elle sera présentée et comment le festival fait la promotion des films et des talents canadiens.
10. Changements majeurs
Si applicable, décrire brièvement tout changement majeur survenu depuis la dernière édition du festival. Par exemple, il pourrait y avoir un changement majeur dans les cas suivants: changement dans le format de livraison, changement dans le personnel clé si les nouveaux membres du personnel clé ont une expérience moindre ou non-équivalente à celle des anciens membres; changement de date du festival si le festival est dorénavant tenu de façon concomitante à une autre activité similaire dans la même région; changement dans le marché cible; perte d'une commandite, etc. Des détails additionnels devraient être fournis afin de démontrer la capacité du requérant à présenter le festival dans le format actuel si le format précédent du festival était différent à cause de la pandémie de COVID-19.
11. Date de début
La date de début du festival doit être dans les dates applicables indiquées sur la [page Web](#) du Volet Admission générale.
12. Date de fin
La date de fin du festival.

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

13. Format prévu de l'Activité

Format de l'Activité tel que prévu au moment de la demande. S'il s'agit d'une combinaison de projections de films en personne et virtuellement, veuillez sélectionner « hybride ». Si l'Activité se tiendra uniquement en personne, veuillez sélectionner « en personne ».

14. Région de l'Activité

Région dans laquelle le festival se déroulera. Sélectionnez: Ontario, Provinces de l'Atlantique, Provinces de l'Ouest, Québec, ou Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

15. Ville dans laquelle le festival est présenté

16. Coût prévu du festival

Budget prévu du festival, arrondi au millier le plus proche.

17. Question relative à la mission principale du festival

La mission principale doit faire partie du mandat général, de la mission de bienfaisance et/ou de la vision du Requérant et s'appliquer indépendamment de l'édition ou de l'année du festival. Ce mandat doit s'appliquer à tous les événements associés au festival ainsi qu'à sa programmation, et non seulement à une ou quelques activité(s). Par exemple, si le festival présente et promeut **uniquement** les œuvres de cinéastes autochtones, veuillez sélectionner « oui » et ensuite « Autochtones (Premières Nations, Inuit ou Métis) ». Il est possible de sélectionner plusieurs groupes si la mission principale du festival concerne plus d'un groupe sous-représenté.

Personnes-ressources

Veuillez indiquer le pronom, le nom (nom, prénom), courriel et le numéro de téléphone pour chacune des personnes ci-dessous.

Notez que les deux contacts peuvent être la même personne, mais doivent être saisis séparément.

18. Personne-ressource pour toute correspondance

19. Signataire du contrat

*Veuillez noter que si le signataire du contrat de Téléfilm identifié dans Dialogue n'est pas listé dans la Déclaration de la société, une résolution du conseil d'administration identifiant le signataire autorisé devra être soumise à Téléfilm

Édition précédente

L'information indiquée plus bas devrait refléter la plus récente édition de votre Activité.

20. Année de l'édition précédente

L'année de l'édition précédente du festival – par exemple, si le festival a eu lieu pour la dernière fois en 2021, il fait écrire « 2021 ».

21. Auditoire

Si tous les films ont été projetés en ligne lors de l'édition précédente, il faut indiquer « 0 » pour la participation en personne et le nombre total pour la participation en ligne. Veuillez noter que ce nombre sur l'assistance confirmée qui a regardé au moins la moitié du film (si cette donnée est disponible) et pas seulement sur les billets échangés. Chaque billet acheté/réclamé doit correspondre à une seule personne et non à un ménage ou à plusieurs personnes, sauf si ces informations ont été spécifiquement recueillies par le festival. Si les projections comportaient un élément de diffusion, veuillez vous assurer que le nombre estimé est vérifiable, raisonnable, calculé sur la base d'informations provenant d'une tierce partie et aligné avec les données de l'édition précédente, car il pourrait être vérifié par Téléfilm Canada si le festival était financé.

Aperçu du formulaire de demande

Il ne s'agit pas d'un formulaire de demande officiel et vous devez utiliser Dialogue pour présenter une demande. Un téléchargement de ce document ne sera pas accepté.

- a. Nombre de personnes ayant assisté en personne (physiquement) aux projections de films canadiens.
- b. Nombre de personnes ayant assisté en ligne aux projections de films canadiens (en mode virtuel ou en diffusion)
- c. Nombre total de personnes ayant assisté en personne (physiquement) aux projections de films, toutes catégories confondues
- d. Nombre total de personnes ayant assisté en ligne (en mode virtuel ou en diffusion) aux projections de films, toutes catégories confondues

22. Programmation

Une œuvre canadienne est une œuvre audiovisuelle qui est soit 1) certifiée par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) à titre de « production cinématographique ou magnétoscopique canadienne »; 2) reconnue à titre de coproduction audiovisuelle régie par un traité par le ministre du Patrimoine canadien; ou 3) réalisée et produite par des Canadiens et dont les droits d'auteur appartiennent à des Canadiens. Cela inclut les longs et courts métrages.

Veillez noter qu'un ratio sera appliqué dans le calcul (2:1 pour les moyens métrages et 4:1 pour les courts métrages). Voir le Guide d'information essentielle sur la [page Web](#) du Volet Admission générale pour plus de détails et d'exemples sur ce calcul.

- a. Longs métrages canadiens
- b. Moyens métrages canadiens
- c. Courts métrages canadiens
- d. Total longs métrages
- e. Total moyens métrages
- f. Total courts métrages

23. Confirmation si l'édition précédente du festival a été affectée par la pandémie de COVID-19

Documents requis

La liste de tous les documents requis et les modèles applicables sont disponibles sur la [page Web](#) du Volet Admission générale. Les Requérants doivent utiliser les modèles de documents fournis. Le défaut de soumettre les documents requis pourrait entraîner le rejet de la demande.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo.

24. Veuillez fournir les **Documents de constitution** du Requérant

Requis uniquement si c'est la première fois que la société requérante dépose une demande à Téléfilm ou s'il y a eu des changements depuis la dernière demande.

25. Veuillez fournir les **Renseignements corporatifs** du Requérant

Formulaire disponible sur la [page Web](#) du Volet Admission générale
Requis pour toutes les demandes.